



**Mémoire  
sur le développement durable  
de la production porcine au Québec**

**par  
Association de gestion des engrais organiques (AGEO)  
du bassin de la rivière Yamaska**

**Présenté au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**10 mars 2003**

## Contenu du document

### *Présentation de l'Association de gestion des engrais organiques*

I.	Constitution.....	4
II.	Mission et services.....	4
III.	Organigramme.....	5
IV.	Intérêt de l'AGEO envers la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec.....	6

### *Mémoire de l'AGEO sur le développement durable de la production porcine au Québec*

#### **1. INTRODUCTION**

#### **2. LE COURS DE L'HISTOIRE**

2.1.	Premier cadre réglementaire.....	9
2.2.	Bassins en surplus au Québec.....	9
2.3.	Création des organismes de gestion des fumiers (OGF).....	9
2.4.	Accréditation des OGF et particularités régionales.....	10
2.5.	PAEF et norme phosphore dans un nouveau règlement.....	10
2.6.	Dernier chapitre II.....	11

#### **3. L'AGEO : SA MISSION, SON ÉVOLUTION AU FIL DES RÈGLEMENTATIONS**

3.1.	Mission et services offerts.....	12
3.2.	Évolution de la clientèle.....	12
3.3.	Réalisations des OGF.....	14

#### **4. PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DES FERMES DU QUÉBEC - BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

4.1.	Productions animales.....	15
4.2.	Productions végétales.....	15
4.3.	Démarche agroenvironnementale des entreprises porcines.....	17
4.4.	Charges fertilisantes.....	17

#### **5. RÉPARTITION DES ENGRAIS DE FERME.....21**

6.	GREPA-BPR Groupe conseils, 2000a. Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-Bassin..... versant de la rivière Yamaska. 128 pages.	23
----	--	----

#### **7. RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

7.1.	Interventions à l'échelle provinciale.....	25
7.2.	Interventions à l'échelle du bassin versant.....	26
7.3.	Interventions à la ferme.....	27

#### **8. BIBLIOGRAPHIE.....28**

## Liste des tableaux et des figures

### Liste des tableaux

Tableau A	Membres du conseil d'administration 2003.....	5
Tableau 1	Clientèle des organismes de gestion des fumiers et comparatif avec le nombre d'entreprises porcines en surplus .....	14
Tableau 2	Représentativité des entreprises agricoles du bassin versant de la rivière Yamaska, par type de production animale.....	16
Tableau 3	Représentativité des entreprises agricoles du bassin versant de la rivière Yamaska, par type de production végétale.....	16
Tableau 4	Charges fertilisantes appliquées sur les terres possédées et louées réceptrices d'engrais et surplus ou déficits d'engrais, par type d'entreprise .....	19
Tableau 5	Superficies cultivées et fertilisation des cultures dans le bassin versant de la rivière Yamaska, par type de production .....	22

### Liste des figures

Figure A	Description de l'Association de gestion des engrais organiques .....	4
Figure B	Organigramme de l'Association de gestion des engrais organiques .....	5
Figure 1	L'entreprise agricole ... un tout.....	7
Figure 2	Évolution du membership et de la clientèle combinés de l'AGEO depuis 1995 et potentiel d'entreprises porcines en surplus.....	13
Figure 3	L'entreprise agricole ... un tout.....	17
Figure 4	Charges d'azote et de phosphore à gérer et capacité de réception des cultures .....	20

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES ENGRAIS ORGANIQUES (AGEO)

### I. CONSTITUTION

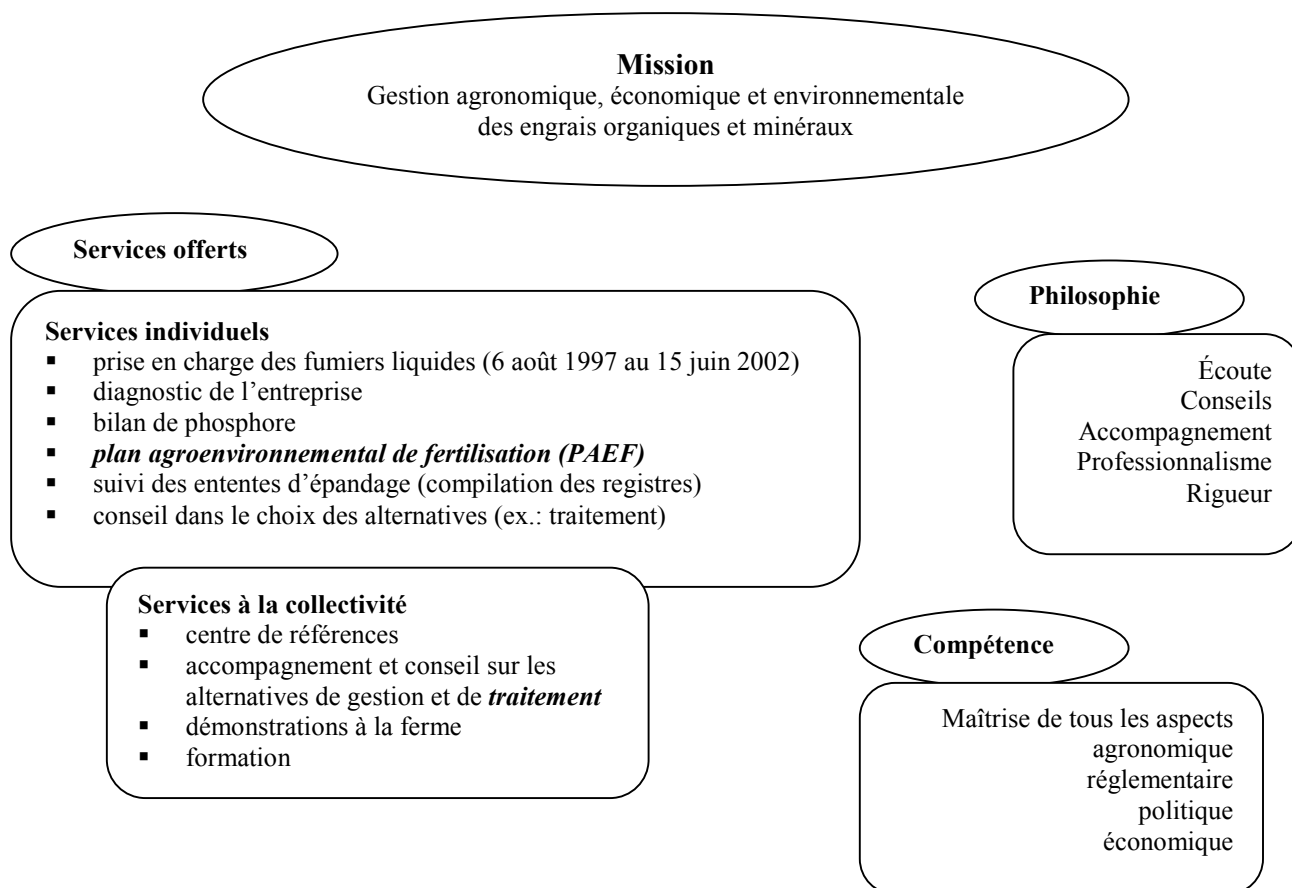
L'Association de gestion des engrais organiques (AGEO) du bassin de la rivière Yamaska est un organisme de gestion des surplus de fumiers mis en place en 1994. Elle est un organisme à but non lucratif. Ses membres sont des entreprises agricoles, en situation de fournisseur ou receveur d'engrais de ferme.

### II. MISSION ET SERVICES

L'AGEO a pour mission la gestion agronomique, économique et environnementale des engrais organiques et minéraux dans le bassin de la rivière Yamaska. Le personnel de l'AGEO offre des services individuels et à la collectivité (Figure A).

Du 6 août 1997 au 15 juin 2002, le ministère de l'Environnement (MENV) a donné un mandat légal à l'AGEO pour le suivi des fumiers liquides sur ce territoire. Ce mandat particulier impliquait un suivi des ententes d'épandage et donc des volumes réels épandus de fumiers et lisiers chez les receveurs.

Figure A. Description de l'Association de gestion des engrais organiques



### III. ORGANIGRAMME

Le Comité agroenvironnemental multipartite du bassin de la Yamaska (CAMBY) donne les grandes orientations à l'AGEO. Le CAMBY se compose de tous les intervenants régionaux intéressés à la gestion environnementale des engrais de ferme (milieux agricole, municipal, environnemental).

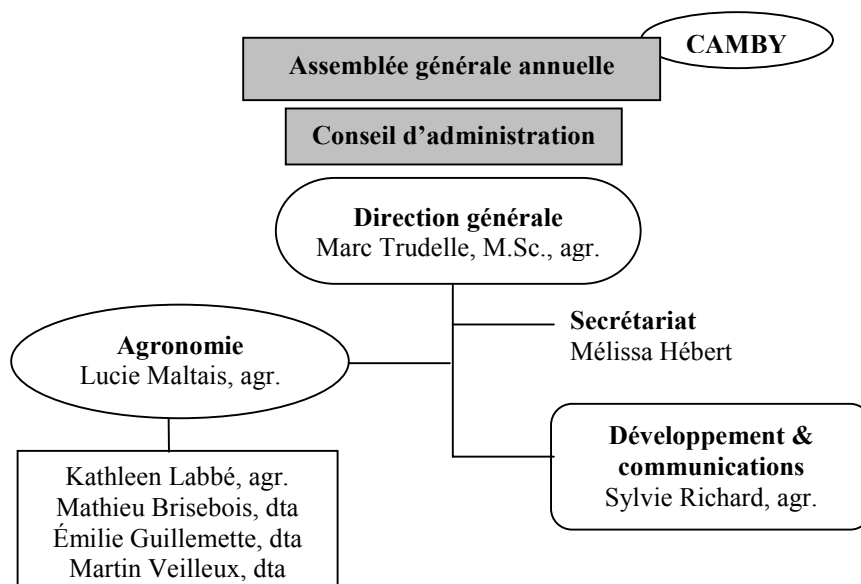
L'AGEO est gérée par l'Assemblée générale annuelle des membres et le conseil d'administration. Ce conseil est composé de sept producteurs agricoles, membres votants, et de deux observateurs, un du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'autre représentant le Syndicat des producteurs de porcs de Saint-Hyacinthe. Le personnel est composé de huit employés dont quatre agronomes, trois techniciens et une secrétaire. (Tableau A et Figure B)

**Tableau A. Membres du conseil d'administration 2003**

Membres	Poste
M. Jacques Guilmain	Administrateur
M. Gaétan Thibault	Administrateur
M. Gilles Blouin	Administrateur
M. Daniel Ostiguy	Administrateur
M. Patrick D'Oosterlinck	Administrateur
M. Gaétan Lapointe	Administrateur
Poste vacant	Administrateur
M. Charles Bachand	Observateur MAPAQ
À préciser	Observateur Syndicat des producteurs de porcs de Saint-Hyacinthe
M. Marc Trudelle, agr.	Secrétaire-trésorier, directeur général, agr.

Note : Les administrateurs s'éliront un président et un vice-président à la fin de février.

**Figure B. Organigramme de l'Association de gestion des engrais organiques**



#### **IV. INTÉRÊT DE L'AGEO ENVERS ...**

##### **LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

En tant qu'organisme de gestion de fumiers, l'AGEO a vécu...

- l'application de toutes les législations sur le terrain et leurs modifications
- l'impact des orientations gouvernementales et ministérielles (ex. : visites d'inspection du ministère de l'Environnement (MENV))
- les règles environnementales édictées par le MENV et le support financier par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pas toujours en commun accord
- les répercussions de toutes les législations sur le développement de la production porcine, tant sur l'évolution des fermes existantes que sur les nouveaux sites d'élevage
- la difficulté de trouver des receveurs (position dominante des receveurs par rapport aux fournisseurs, plus dépendants de superficies d'épandage)
- la dynamique entre fournisseur et receveur (suivi et gestion des ententes d'épandage)
- la problématique phosphore, de par la diminution des doses d'épandage et le besoin supérieur en superficies d'épandage
- les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), les bilans de phosphore, les demandes de certificat d'autorisation et les avis de projet
- le profil sociologique des producteurs de porcs.

L'AGEO veut partager ses constats avec la Commission et lui faire des recommandations. Cela pour que la production porcine continue à contribuer à la société québécoise tout en minimisant son impact sur l'environnement.

# **MÉMOIRE DE L'AGEO**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

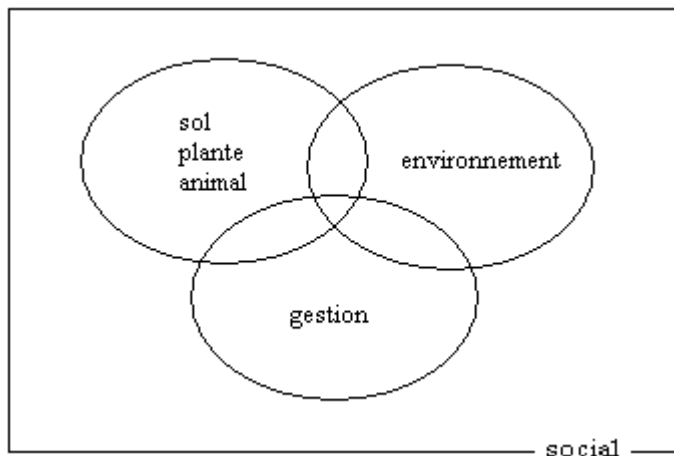
---

### **1. INTRODUCTION**

Depuis quelques années, la protection de l'environnement est devenue une priorité pour la société québécoise. Le milieu agricole a, lui aussi, été appelé à introduire la protection des ressources eau, sol et air dans ses façons de faire.

L'agriculture, en plus de devoir produire des denrées alimentaires saines et de qualité, doit minimiser le risque environnemental sur les ressources, tout en tirant des revenus intéressants pour l'entreprise agricole (Figure 1). Les Québécois et les Québécoises ont plusieurs attentes envers le milieu agricole. Outre la production d'aliments sains et de qualité à prix minimal, le milieu agricole est interpellé dans la protection des ressources, l'apport à l'économie québécoise, l'aménagement du territoire et la protection du paysage rural. Les producteurs agricoles, eux, s'attendent à un prix raisonnable pour leurs produits, une compréhension de la vie agricole et une reconnaissance pour leur travail et leurs engagements financiers.

**Figure 1. L'entreprise agricole ... un tout**



La présente Commission s'attarde sur le développement durable de la production porcine, production qui soulève plusieurs préoccupations :

- protection de la ressource eau
- protection de la ressource sol
- qualité de vie, ressource air
- santé publique
- support financier de l'État à l'agriculture
- partage du territoire rural
- modèle de production.

La production porcine a beaucoup évolué dans ses façons de faire. Les méthodes de production introduisent de plus en plus l'objectif de minimiser la pression sur l'environnement. Les producteurs porcins ont à assimiler ces nouvelles connaissances et à les intégrer dans la gestion de leur entreprise. Le défi est grand, particulièrement dans un bassin comme celui de la rivière Yamaska, région la plus importante en cheptel porcin au Québec.

Sise au cœur de ce bassin versant, l'Association de gestion des engrais organiques (AGEO) constate le fossé séparant l'entreprise agricole et le voisin-consommateur. La Commission sur le développement durable de la production porcine favorisera une meilleure compréhension de part et d'autre et identifiera des moyens pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et faciliter une meilleure cohabitation. L'AGEO veut contribuer de façon constructive à cet exercice.

Depuis 1994, la mission de l'AGEO est d'implanter la gestion agronomique, économique et environnementale des engrais organiques et minéraux sur les entreprises agricoles du bassin de la rivière Yamaska. En tant qu'organisme de gestion des surplus d'engrais de ferme, l'AGEO peut commenter sur la protection des ressources eau, sol et air et aborder l'encadrement et le support financier de l'État. Ce mémoire aborde, bien sûr, les échanges d'engrais de ferme et les ententes d'épandage entre les fournisseurs et les receveurs.



## **2. LE COURS DE L'HISTOIRE**

Les orientations gouvernementales façonnent le développement de l'agriculture. Les lois et règlements qui se sont succédés au Québec ont encadré les entreprises porcines et mis en évidence les bassins en surplus et les organismes de gestion des fumiers (OGF).

### **2.1 PREMIER CADRE RÉGLEMENTAIRE**

C'est à partir de 1981 que le Québec réglemente la gestion des effluents d'élevage des entreprises agricoles. Le *Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.18) introduit l'obligation, pour les producteurs en situation de surplus sur une base azote à cette période, de conclure des ententes d'épandage avec des propriétaires de superficies réceptrices cultivables. Ces mêmes exploitants doivent tenir des registres d'épandage dans lesquels ils notent le lieu, la date et la quantité de fumier épandu sur les terres en culture.

En 1987, le gouvernement du Québec impose un moratoire dans le bassin de la rivière L'Assomption suite aux pressions du milieu. Ce moratoire interdit les agrandissements et l'implantation de nouveaux établissements en production porcine sur fumier liquide. Le gouvernement explique l'imposition du moratoire par les raisons suivantes : le manque de superficies pour l'épandage, la mauvaise gestion agronomique des fumiers et les répercussions néfastes sur l'environnement. L'année suivante, le gouvernement annonce une enveloppe budgétaire (programme PAAGF<sup>1</sup>) consacrée à l'aide aux entreprises agricoles en matière de gestion de surplus de fumiers, administrée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

### **2.2 BASSINS EN SURPLUS AU QUÉBEC**

Les bassins des rivières Yamaska, Chaudière et L'Assomption ont été identifiés comme les trois bassins prioritaires au Québec en raison de leur forte concentration d'effluents d'élevage. Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a identifié des municipalités en surplus c'est-à-dire des municipalités où les superficies nécessaires à l'épandage des fumiers produits sont insuffisantes pour les besoins des cultures. Dans ces municipalités, aucun agrandissement ou nouvel élevage porcin n'est autorisé, à moins de la possession de toutes les superficies d'épandage nécessaires, calculées selon les besoins des plantes en azote. Le moratoire, dans le bassin de la rivière L'Assomption, n'autorise aucun changement dans les entreprises porcines existantes même si l'exploitant possède toutes les superficies.

### **2.3 CRÉATION DES ORGANISMES DE GESTION DES FUMIERS (OGF)**

Les réflexions et les travaux du MEF en 1992 concluent, entre autres, au besoin de créer des organismes voués à la coordination des échanges de fumier entre fournisseurs et receveurs, conscient de l'existence d'une demande pour ce fertilisant organique. Il propose donc à des groupes intéressés de créer des organismes de gestion de fumiers (OGF). Le ministère souhaite substituer les engrais minéraux par le fumier et accompagner les entreprises agricoles concernées par un service professionnel en fertilisation.

---

<sup>1</sup> PAAGF : Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers

Les discussions menant à la création des OGF sont liées à la levée du moratoire dans le bassin de la rivière L'Assomption par le MEF. En 1994, ce dernier retient des groupes multipartites du milieu pour mettre en place les organismes : *AGEO*<sup>2</sup> dans le bassin de la rivière Yamaska, *Fertior* dans le bassin de la rivière Chaudière et *COGENOR*<sup>3</sup> dans le bassin de la rivière L'Assomption.

Le support financier, lui, provient du MAPAQ. Les services offerts aux entreprises par les OGF sont subventionnés à 90 % par ce ministère, l'entreprise en assumant 10 %.

## 2.4 ACCRÉDITATION DES OGF ET PARTICULARITÉS RÉGIONALES

En mai 1996, une modification du règlement du MEF introduit l'accréditation des organismes de gestion. Des particularités régionales se distinguent:

- Yamaska : l'accréditation de l'AGEO permet l'accès à des ententes d'épandage (et non plus seule la propriété des terres) aux entreprises porcines qui désirent augmenter leur cheptel ou établir un nouvel élevage; AGEO est une association de producteurs agricoles.
- Chaudière : Fertior ne désirant pas gérer les augmentations de fumiers sur son territoire puisqu'elle veut d'abord résoudre les surplus existants, son accréditation ne permet pas d'augmentation de cheptel ni n'autorise de nouveaux élevages (sauf dans le cas où le producteur transformerait les effluents d'élevage en un produit utile (traitement autorisé par le MEF).
- L'Assomption : l'accréditation de COGENOR permet la levée du moratoire puisque l'organisme peut suivre et garantir la gestion des fumiers en accord avec le développement respectueux de l'environnement; COGENOR est une coopérative dont les membres sont des producteurs agricoles mais aussi des représentants de différents milieux (ex. : institutions financières, groupes environnementaux).

À cette époque, le MAPAQ propose une nouvelle convention de financement aux OGF. Le support financier couvre 60 % des coûts réels identifiés par la livraison de services individuels aux membres, c'est-à-dire à chaque bien livrable spécifique (PAEF, diagnostic, registres, etc.). Le support financier est donc modifié, passant d'un support au fonctionnement à un support sur la prestation de services individuels. Les OGF sont orientés vers une vocation de type « consultant » au détriment d'une vision globale.

## 2.5 PAEF ET NORME PHOSPHORE DANS UN NOUVEAU RÈGLEMENT

Le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)* en 1997, introduit un nouveau cadre pour les entreprises existantes sur gestion liquide situées dans les zones d'activités limitées (ZAL)<sup>4</sup>. En fait, les projets d'expansion de ces entreprises peuvent se réaliser si celles-ci respectent l'une des trois conditions suivantes : la propriété des terres pour l'ensemble du projet, la prise en charge par l'OGF ou le traitement des effluents d'élevage dont le procédé est autorisé par le MENV<sup>5</sup>. Avec ce nouveau règlement, le MENV donne un mandat légal aux OGF et leur confie le suivi des ententes d'épandage des entreprises en

---

<sup>2</sup> AGEO : Association de gestion des engrais organiques du bassin de la rivière Yamaska

<sup>3</sup> COGENOR : Coopérative de gestion des engrais organiques du bassin de la rivière L'Assomption

<sup>4</sup> ZAL : nouvelle appellation pour désigner les municipalités en surplus

<sup>5</sup> MENV : Ministère de l'Environnement du Québec

surplus sur gestion liquide, situées dans les ZAL. Il lie l'obtention du certificat d'autorisation (droit de produire) au contrat de prise en charge obligatoire.

La prise en charge des fumiers par un OGF signifie que l'OGF est témoin des ententes d'épandage entre le fournisseur et le receveur. Il a préalablement évalué les besoins en superficies d'épandage de l'entreprise, les doses et les modes d'application ainsi que vérifier la disponibilité des superficies visées.

Le RRPOA introduit le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et la norme phosphore, selon un échéancier. En effet, l'évolution des connaissances sur le phosphore montre que cet élément a un impact sur l'environnement et que les activités agricoles y contribuent.

L'introduction de la norme phosphore a un impact sur les volumes en surplus et les superficies nécessaires à l'épandage pour les entreprises porcines. En effet, leurs surplus passent de 4 221 à 5 627  $\text{tm}^6$  dans le bassin de la rivière Yamaska. C'est dire que 85 % des entreprises porcines du bassin doivent gérer avec des ententes d'épandage, au lieu de 52 %.

## **2.6 DERNIER CHAPITRE, LE REA**

Le récent *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA, juin 2002) n'oblige aucune clientèle agricole à faire prendre en charge ses fumiers par un OGF. Le ministère de l'Environnement reprend donc le suivi des ententes d'épandage qu'il avait confié aux OGF dans les bassins en surplus.

Le MENV compte sur l'obligation de produire le bilan de phosphore annuel, pour chaque entreprise agricole, pour avoir une évaluation de la situation réelle sur le territoire. Le REA maintient, par ailleurs, l'obligation du PAEF et des registres d'épandage.

Le REA et les mesures transitoires dans la production porcine ont eu pour effet de diminuer les demandes de certificat d'autorisation et donc la demande de services à l'AGEO. Pourtant, les besoins des entreprises porcines sont toujours présents. Le contexte est difficile dans le milieu porcin. Et, dans la foulée du REA, le MAPAQ remet en question les OGF, tant leur rôle que leur financement, alors que le besoin de structuration des surplus de fumier est encore plus pertinent.

---

<sup>6</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (1999)

### **3. L'AGEO : SA MISSION, SON ÉVOLUTION AU FIL DES RÈGLEMENTATIONS**

#### **3.1 MISSION ET SERVICES OFFERTS**

Les OGF ont pour mission de gérer la disposition et l'utilisation des fumiers en surplus sur le territoire. En offrant des services conseils appropriés, les OGF font la promotion et implantent la gestion agronomique, économique et environnementale chez les entreprises en surplus. Ils encadrent les clients fournisseurs et receveurs d'engrais organiques en vue de rendre les entreprises agricoles conformes aux règles environnementales. Les entreprises porcines situées dans les ZAL devaient, selon le RRPOA (6 août 1997 au 15 juin 2002), faire prendre en charge leurs lisiers par l'OGF.

Collectivement, à l'échelle du bassin versant, les OGF sont des centres de références, des promoteurs d'activités, d'information et de démonstrations. Ils fournissent des conseils sur les alternatives de gestion et de technologies (plus respectueuses de l'environnement), comparativement à des méthodes de gestion conventionnelle. Ils ont un rôle de rassembleur autour de solutions semi-collectives et collectives (ex. : traitement) en créant des liens auprès des producteurs agricoles et de différents intervenants du milieu. L'expertise des OGF est mise à contribution dans plusieurs études et projets en agroenvironnement.

#### **3.2 ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE**

La clientèle des organismes de gestion a évolué différemment selon les régions. L'adhésion des membres a été conditionnée selon le support financier du MAPAQ et le mécanisme de contrôle du MENV, ce dernier étant le plus efficace.

Dans le bassin de la rivière Yamaska, les débuts de l'AGEO sont timides et lents en raison de la dynamique de la région et ce, malgré l'aide accordée de 90 % par le MAPAQ à cette époque (Figure 2). Au début les producteurs ont perçu l'organisation comme un club agroenvironnemental puis comme une agence de rencontre entre fournisseurs et receveurs. Par la suite, en raison de l'adoption du RRPOA, l'AGEO est devenue une entité légale avec toutes les obligations qui s'y rattachent. Les producteurs ont alors été réfractaires au rôle policier conféré à l'AGEO. L'adhésion a tout de même augmenté avec les demandes de certificat d'autorisation.

La structure tarifaire imposé par le MAPAQ a fait en sorte que l'organisation s'est dirigée vers la prestation de services individuels. Les demandes de certificats d'autorisation ont monopolisé toutes les énergies du personnel professionnel. L'évolution du membership des OGF, suite aux REA et aux mesures transitoires dans la production porcine, est inconnue pour le moment. Quelle sera la réponse des producteurs, toujours en besoin agroenvironnemental dans un bassin en surplus, alors que la prise en charge par les OGF est abolie et le support financier du MAPAQ incertain.

En fin d'année 2002, l'AGEO compte donc presque essentiellement des entreprises en production porcine, soit 282 sur un membership de 322 (Tableau 1). Ce membership est en augmentation constante mais loin de rejoindre toute la clientèle cible. Furtior, de la rivière Chaudière, compte le plus grand nombre d'entreprises agricoles dans son membership (713) dont 456 sont des entreprises porcines (octobre 2002). Dans la région de Lanaudière, COGENOR fait le suivi de 364 entreprises agricoles dont 113 sont des entreprises porcines.

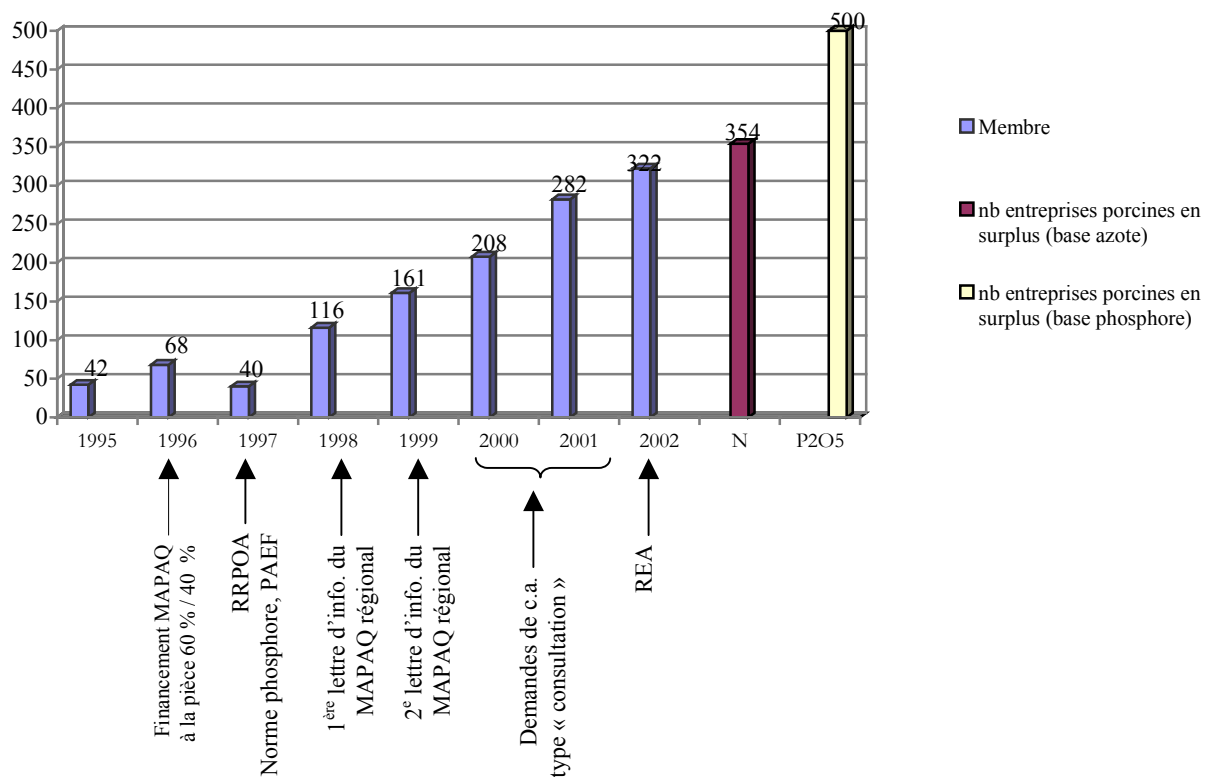
Selon le Portrait agroenvironnemental de la production porcine<sup>5</sup> réalisé en 1998, le nombre d'entreprises porcines en surplus est estimé 487, 553 et 115 respectivement pour les bassins des rivières Yamaska, Chaudière et L'Assomption. Ces dernières doivent donc gérer leurs lisiers via des ententes d'épandage. Les OGF évaluent le pourcentage d'entreprises porcines en surplus, membres de leur organisme, à 50 % pour l'AGEO, 55 % pour Fertior et 80 % pour COGENOR.

Alors que seulement 25 % environ des entreprises agricoles font une démarche agroenvironnementale avec un OGF ou un club, les clubs perçoivent les OGF comme une menace. Pourtant, si l'État orientait clairement la clientèle en surplus dans les OGF, tant le MENV dans ses visites d'inspection que le MAPAQ dans son support financier, cela permettrait de mieux travailler sur la problématique.

Les facteurs qui influencent le développement et l'impact des OGF sur leur territoire sont :

- la répartition des entreprises agricoles sur le territoire
- la volonté du milieu agricole à faire des démarches en agroenvironnement
- la volonté du milieu agricole à se regrouper pour trouver de nouvelles alternatives
- les problématiques environnementales
- la dynamique du milieu
- les activités d'inspection du MENV.

**Figure 2. Évolution du membership et de la clientèle combinés de l'AGEO depuis 1995 et potentiel d'entreprises porcines en surplus**



<sup>5</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (1999)

**Tableau 1. Clientèle des organismes de gestion des fumiers et comparatif avec le nombre d'entreprises porcines en surplus**

	AGEO <sup>(1)</sup> (Yamaska)	Fertior <sup>(2)</sup> (Chaudière)	COGENOR <sup>(2)</sup> (L'Assomption)
Nombre d'entreprises porcines en surplus selon le portrait 1998 <sup>(3)</sup>	487	553	115
Nombre d'entreprises porcines membres de l'OGF	282	456	113
Estimation de la proportion d'entreprises porcines en surplus, du bassin, membres de l'OGF	50 %	55 %	80 %
Nombre d'entreprises agricoles membres de l'OGF	322	713	364

(1) : AGEO (déc. 2002)

(2) : Fertior et COGENOR (oct. 2002)

(3) : Portrait agroenvironnemental des entreprises porcines du Québec (1999)

### 3.3 RÉALISATIONS DES OGF

L'arrivée des organismes de gestion a amené les producteurs de porcs à considérer les éléments agroenvironnementaux de leur milieu. Ces producteurs, ayant peu de contact avec les intervenants en agroenvironnement, n'étaient jusqu'à ce moment que très peu sensibilisés à la problématique de surplus de fumier. L'obligation réglementaire de suivi des entreprises en surplus par les OGF a servi de porte d'entrée à la démarche agroenvironnementale chez les producteurs agricoles, en production porcine en particulier.

Plusieurs interventions à l'échelle du bassin versant ont permis aux OGF d'acquérir une bonne connaissance des problématiques des entreprises et du milieu. L'AGEO, en particulier, a bien couvert l'ensemble du bassin de la rivière Yamaska avec plus de 700 entreprises agricoles qui ont déjà reçu ou reçoivent toujours ses services. Le personnel de l'AGEO a réalisé plusieurs diagnostics agroenvironnementaux, plus de 300 PAEF, presque tous dans le cadre de demandes de certificat d'autorisation, et le suivi de multiples ententes d'épandages. L'AGEO, tout comme Fertior et COGENOR, offre des services conseils en agroenvironnement, individuels et collectifs, qui prennent une place de plus en plus importante dans le secteur agricole.

#### **4. PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

Les activités agricoles sont très intenses dans le bassin de la rivière Yamaska. Ce bassin de 4 784 km<sup>2</sup> dénombre le plus grand cheptel porcin et les plus grandes superficies cultivées en maïs-grain.

En amont du bassin, le contre-fort des Appalaches, le territoire est plus vallonneux, majoritairement boisé et le sol est plus rocheux. En aval, la plaine du Saint-Laurent, le terrain plat est propice aux grandes cultures. Les élevages sont répartis partout sur l'ensemble du bassin à l'exception de la zone près de l'embouchure, près du fleuve (MRC Le Bas Richelieu), seule zone en déficit de phosphore dans le bassin. Les sols, dont la richesse et la saturation en phosphore sont « moyenne à élevée », sont sensibles à l'érosion.

Le portrait agroenvironnemental des entreprises du bassin permet d'évaluer les quantités d'engrais de ferme à gérer, les capacités réceptrices et les surplus. Par la suite, des mesures peuvent être suggérées... pour favoriser le développement durable de la production porcine.

##### **4.1 PRODUCTIONS ANIMALES**

En 2000, le nombre d'entreprises porcines sur l'ensemble du bassin de la rivière Yamaska s'élevait à 758<sup>7</sup> soit 35 % des entreprises porcines québécoises. Elles comprenaient 218 093 unités animales soit 63 % de tout le cheptel du bassin et 34 % du cheptel québécois (Tableau 2). Il s'agit donc de la région la plus importante en production porcine au Québec. De plus, 35,6 % de ces entreprises étaient sans sol<sup>8</sup>.

##### **4.2 PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

Le bassin de la rivière Yamaska possède également la plus importante superficie en culture au Québec soit 14 % de ses 1 547 479 hectares cultivés en 2000<sup>9</sup>. La superficie cultivée dans le bassin s'élevait à 212 833 hectares en 2000, dont 60 % le sont en grandes cultures (maïs-grain, soya, etc.). Les superficies en fourrages (prairies, luzerne et mélange de luzerne, mil, trèfle, millet, sorgho, maïs fourrager et céréales fourragères) y constituent aussi une importante superficie en culture avec 55 378 hectares.

---

<sup>7</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)

<sup>8</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (1999)

<sup>9</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (2000b)

**Tableau 2. Représentativité des entreprises agricoles du bassin versant de la rivière Yamaska, par type de production animale**

Type de production	Nombre d'entreprises	Unités animales
	Nombre	u.a.
	(1)	(2)
<b>Productions animales</b>		
Bovins laitiers	916	55 879
Porcs	758	218 093
Volaille	242	37 597
Bovins de boucherie	646	29 196
Ovins	55	971
Autres élevages	254	3 897
	<b>2 408</b>	<b>345 633</b>

Sources : GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)

Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-Bassin versant de la rivière Yamaska

(1) : Entreprises ayant déclaré au moins un animal pour un type de production donné. Une même entreprise peut déclarer plusieurs types de production. La somme du nombre d'entreprises peut donc excéder le nombre total d'entreprises déclarant au moins un type de production animale.

(2) : Nombre total d'unités animales d'un type de production donné.

**Tableau 3. Représentativité des entreprises agricoles du bassin versant de la rivière Yamaska, par type de production végétale**

Type de production	Nombre d'entreprises	Superficie en culture
	Nombre	ha
	(1)	(2)
<b>Productions végétales</b>		
Grandes cultures	2 012	126 463
Maraîchères	280	6 536
Pommes de terre	23	108
Petits fruits	106	374
Pommes	147	1 783
Serres	59	15
Fourrages (3)	1 615	55 378
Pâturages	1 287	20 625
Autres productions végétales	109	1 551
	<b>3 022</b>	<b>212 833</b>

Sources : GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)

Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-Bassin versant de la rivière Yamaska

(1) : Entreprises déclarant une superficie en culture pour un type de production. Une même entreprise peut déclarer plusieurs types de production. La somme du nombre d'entreprises peut donc excéder le nombre total d'entreprises déclarant au moins un type de production végétale.

(2) : Superficie totale en culture pour un type de production donné.

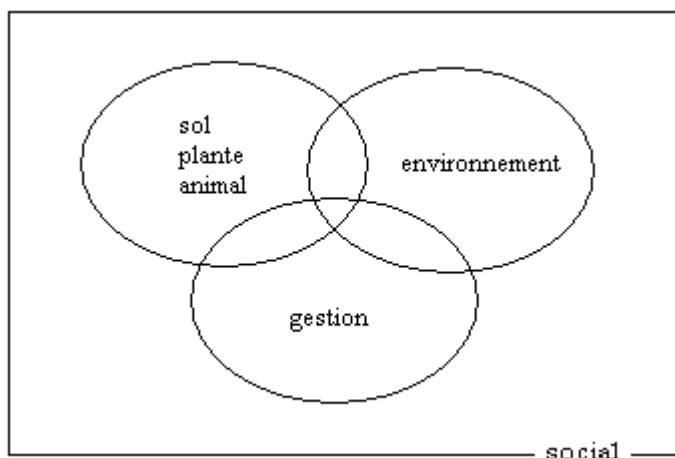
(3) : Prairies (luzerne et mélange de luzerne, mil, trèfle, millet, sorgho, maïs fourrager et céréales fourragères).



### 4.3 DÉMARCHE AGROENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES PORCINES

La démarche agroenvironnementale de l'entreprise agricole doit concilier tous les aspects qu'ils soient agronomiques, environnementaux et de gestion afin de répondre adéquatement à ses besoins dans une perspective de développement durable.

Figure 3. L'entreprise agricole ... un tout.



La dimension agronomique doit tenir compte de tous les éléments concernant la fertilisation des cultures : analyses récentes de sol, description des matières fertilisantes, caractérisation des volumes et de la concentration en éléments fertilisants des déjections animales ainsi que des doses, modes, périodes et distances d'épandage des matières fertilisantes.

La dimension environnementale fait référence à la notion de risque environnemental. Au Québec, le risque environnemental est dicté par la réglementation qui fait foi du risque que la société consent à prendre. Le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* introduit un nouveau concept d'abaques de dépôts maximums annuels en phosphore, par parcelle, pour l'ensemble des matières fertilisantes utilisées sur l'entreprise agricole selon la teneur et la saturation du sol en phosphore ainsi que le type et le rendement des cultures.

La démarche agroenvironnementale doit également tenir compte des contraintes de gestion de l'entreprise agricole. En effet, la spécificité du lieu d'élevage (ex. un lieu d'élevage sans sol ou peu de sol), la réceptivité des clients receveurs de déjections animales, les rotations de cultures, la disponibilité d'équipements d'épandage des fumiers et lisiers performants et d'entrepreneurs à forfait qualifiés ainsi que la problématique des odeurs (acceptabilité sociale) sont des facteurs significatifs à considérer dans la démarche agroenvironnementale.

### 4.4 CHARGES FERTILISANTES

Selon les données, 93 % des superficies en culture ont reçu au moins un type d'engrais dans le bassin de la rivière Yamaska en 2000<sup>10</sup>. De plus, la charge fertilisante minérale appliquée dans ce bassin correspond à 114 % des prélèvements des cultures en azote (Tableau 4).

<sup>10</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)

Tandis que les engrais organiques appliquées rencontrent 69 % des mêmes prélèvements. Par ailleurs, la charge fertilisante minérale et organique appliquée dans le bassin correspond à respectivement 108 % et 171 % des prélèvements des cultures en phosphore.

Les surplus d'azote d'origines minérale et organique du bassin sont de l'ordre de 5 300 tonnes. Le surplus en phosphore, lui, atteint 5 400 tonnes. Si l'évaluation tient compte que des engrais de ferme, le bassin est toujours en surplus important de phosphore.

**Tableau 4. Charges fertilisantes appliquées sur les terres possédées et louées réceptrices d'engrais et surplus ou déficits d'engrais, par type d'entreprise**

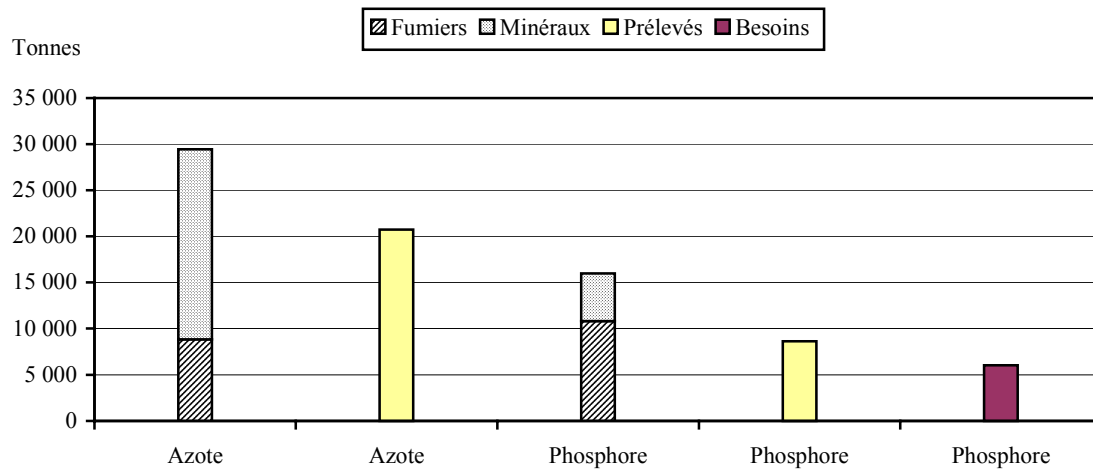
Type d'entreprise	Superficie en culture	Charge fertilisante appliquée				Surplus ou déficit			
		Minérale		Organique		Azote		Phosphore	
	Totale ha	Azote	Phosphore	Azote	Phosphore	tm N	kg N/ha	tm P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> /ha
		% des prélèvements		% des prélèvements					
	(1)	(3)		(4)		(5)		(6)	
Entreprises de production végétale	69 102	148	133	76	178	3 772	58	2 148	33
Entreprise de production animale	95 102	86	87	68	168	1 575	18	3 289	38
Autres entreprises agricoles	9	0	0	3	15	0	-100	0	-30
<b>Toutes les entreprises</b>	<b>164 213</b>	<b>114</b>	<b>108</b>	<b>69</b>	<b>171</b>	<b>5 347</b>	<b>35</b>	<b>5 437</b>	<b>36</b>

Source : GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)

Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-Bassin versant de la rivière Yamaska

- (1) : Superficie en culture des entreprises recensées pour un type d'entreprise donné.
- (2) : Proportion des superficies possédées et louées des entreprises recensées qui ont reçu des engrais organiques ou minéraux
- (3) : Charge minérale appliquée sur les terres possédées et louées qui ont effectivement reçu des engrais minéraux. La charge est exprimée en proportion du prélèvement des cultures réceptrices d'engrais. Une efficacité des engrais minéraux de 100 % a été considérée.
- (4) : Charge organique appliquée sur les terres possédées et louées qui ont effectivement reçu des engrais organiques. La charge est exprimée en proportion du prélèvement des cultures réceptrices d'engrais. Les coefficients d'efficacité et les facteurs de perte à l'environnement du CPVQ inc, (1995) ont été considérée.
- (5) : Différentiel entre les charges totales appliquées et le prélèvement des cultures, exprimé en tonnes métriques d'azote efficace en excédent ou en déficit ainsi qu'en kg d'azote efficace en excédent ou en déficit par hectare de superficie réceptrice d'engrais.
- (6) : Différentiel entre les charges totales appliquées et le prélèvement des cultures, exprimé en tonnes métriques de phosphore efficace en excédent ou en déficit ainsi qu'en kg de phosphore efficace en excédent ou en déficit par hectare de superficie réceptrice d'engrais.

**Figure 4. Charges d'azote et de phosphore à gérer et capacité de réception des cultures**



## 5. RÉPARTITION DES ENGRAIS DE FERME

Les engrais de ferme sont utilisés sur 55 % des superficies du bassin de la rivière Yamaska dont 38 % d'entre elles ont reçu des engrais de ferme produits par l'entreprise-même alors que 17 % ont bénéficié d'apport provenant d'autres fermes<sup>11</sup>. Ce faible taux de réceptivité des fumiers et lisiers s'explique par plusieurs contraintes :

- contraintes techniques :
  - zones à protéger (cours d'eau, puits)
  - trop forte pente
  - parcelle trop petite
  - culture non réceptrice (ex. : soya, légumes)
  - conditions météorologiques (ex. : printemps pluvieux)
  - mauvais synchronisme des travaux des fournisseurs et des receveurs d'engrais de ferme
  - faible disponibilité d'équipements d'épandage performants et d'entrepreneurs qualifiés
- contraintes sociales du voisinage :
  - distances d'épandage en regard des odeurs
  - réceptivité du milieu avoisinant
- contraintes sociales des producteurs :
  - période de travaux aux champs
  - coût d'épandage par rampe
  - relation risque/bénéfice pour les entreprises en grandes cultures
  - craintes liées à la compaction
  - etc.

Plusieurs efforts ont été fait pour diminuer l'utilisation des engrais minéraux et augmenter le taux de réception des engrais de ferme. Or, il est difficile d'agir sur les contraintes tant techniques qu'humaines. En fait, l'offre de lisier brut ne rencontre pas de façon satisfaisante les besoins des cultures et des receveurs. L'AGEO constate un certain plafonnement dans l'utilisation de lisier brut. Malgré l'attente envers les OGF quant aux échanges de fumiers entre les fournisseurs et les receveurs, leur travail ne peut être mis en cause. En effet, les conditions ne sont pas toutes réunies pour réaliser ce mandat.

---

<sup>11</sup> GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)

**Tableau 5. Superficies cultivées et fertilisation des cultures dans le bassin versant de la rivière Yamaska, par type de production**

Type de production	Nombre d'entreprises	Superficie en culture ha	Superficies recevant des engrais			
			Engrais minéraux	Engrais de ferme		Fertilisants non agricoles
				Provenant de la ferme	provenant de l'extérieur	
% des superficies en culture						
Productions végétales	(1)	(2)				(3)
Grandes cultures						
Maïs-grain	1 396	74 002	97,4	33,3	17,9	0,8
Céréales (4)	776	11 843	88,8	31,6	15,4	2,9
Soja	764	17 970	70,2	17,4	10,4	2,3
Autres	75	1 492	97,9	9,6	17,1	0,0
Fourrages (5)	1 097	40 776	67,0	65,2	19,4	0,9
Pâturages	764	11 068	31,5	30,8	10,1	0,0
Maraîchères	215	5 275	93,2	12,1	17,8	2,7
Pommes de terre	12	84	98,6	1,2	71,8	0,0
Petits fruits	56	251	92,8	4,6	9,3	0,0
Pommes	90	1 295	68,8	5,0	15,5	3,5
Serres	35	12	90,6	0,0	1,0	0,0
Autres cultures	26	144	45,2	3,1	17,0	3,1
	<b>2 094</b>	<b>164 213</b>	<b>81,4</b>	<b>38,0</b>	<b>16,7</b>	<b>1,2</b>

Sources : GREPA-BPR Groupe conseils (2000a)  
Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-Bassin versant de la rivière Yamaska

- (1) : Entreprises recensées déclarant des superficies pour un type de culture donné. Une même entreprise peut déclarer plusieurs types de cultures. La somme du nombre d'entreprises déclarantes peut donc excéder le nombre total d'entreprises recensées qui cultivent.
- (2) : Superficie en culture déclarée par les entreprises recensées.
- (3) : Boves municipales, industrielles et agroalimentaires et amendements chaulants non agricoles.
- (4) : Avoine, blé, orge, sarrasin, seigle, céréales mélangées, canola et autres céréales.
- (5) : Prairies (luzerne et mélange de luzerne, mil, trèfle, millet, sorgho), maïs fourrager et céréales fourragères.

## 6. CONSTATS

La production porcine a un impact sur l'environnement et la vie rurale. La problématique d'aujourd'hui s'explique essentiellement par une mauvaise planification à l'échelle provinciale et à l'échelle des bassins versants de forte production porcine. En fait, tant le MAPAQ que le MENV gèrent à la pièce, « ferme par ferme », chacun à sa manière.

Les façons de faire en production porcine évoluent rapidement et les entreprises doivent suivre le rythme. Les producteurs ont beaucoup de nouvelles connaissances à assimiler et à intégrer. Quant à l'agroenvironnement en particulier, plusieurs producteurs négligent l'aspect réglementaire et administratif et attendent la venue du MENV pour entamer leur démarche. Cela crée une inéquité envers ceux qui ont réalisé une démarche avec l'OGF et investi dans les outils de gestion environnementale tel que le PAEF et dans leurs façons de faire (ex. : toiture, superficies d'épandage).

L'expérience de l'AGEO permet de faire les constats suivants :

### **Agronomie et gestion du territoire**

- Le bassin de la rivière Yamaska est la région de plus forte production porcine au Québec
- Les entreprises agricoles du bassin surfertilisent les cultures, tant en azote qu'en phosphore
- Il est possible de diminuer l'utilisation des engrais minéraux azotés et phosphatés
- 45 % des superficies en cultures du bassin ne reçoivent pas d'engrais de ferme
- Le bassin a un surplus de phosphore de l'ordre de 5 400 tm
- Le bassin connaît une problématique importante d'érosion (ce qui amène du phosphore au cours d'eau)
- La demande en lisier brut est faible pour des considérations techniques et humaines
- Le passage à la norme phosphore a eu des impacts indésirables socialement et sur l'environnement comme le déboisement de terres
- 36 % des entreprises porcines du bassin sont sans sol
- 85 % des entreprises porcines du bassin doivent gérer leurs lisiers via des ententes d'épandage (base phosphore).

### **Sociologie / attitude du producteur**

- Seulement 25 % des entreprises agricoles font une démarche avec un OGF et/ou un club agroenvironnemental (proportion semblable à travers tout le Québec)
- Les producteurs, tant les fournisseurs que les receveurs ont besoin de formation et d'accompagnement par des professionnels de la fertilisation
- Les producteurs démontrent peu d'intérêt envers les outils de gestion agroenvironnementale tels que : registres d'épandage, analyses de sol et de fumiers, bilan de phosphore, PAEF
- Les producteurs ont de la difficulté à reconnaître la problématique « phosphore »
- Le milieu a de la difficulté à reconnaître le besoin en traitement des lisiers
- Le receveur a des réticences à utiliser le lisier brut.

### **Économie et gestion**

- La valeur de revente de plusieurs entreprises porcines est fortement diminuée pour des considérations environnementales
- Les règles environnementales ont un impact sur les décisions de gestion de l'entreprise porcine et sur sa rentabilité
- Les règles environnementales ont un impact économique sur la vie municipale et sur la filière porcine (ex. : moratoire)
- Les entreprises porcines sans sol sont très vulnérables.

## **Orientations de l'État**

### **MENV**

- Le MENV a le rôle de gardien de l'environnement
- Les obligations édictées par les cadres réglementaires n'ont pas obtenu les résultats prévus
- Le contrôle a fait défaut dans le passé et il est nettement insuffisant ; trop peu de visites d'inspection par le gardien de l'environnement.
- L'absence de suivi des certificats d'autorisation émis avec des ententes d'épandage.
- L'évolution des connaissances a amené l'État à introduire le phosphore dans la réglementation
- Le changement des règles du jeu occasionne des difficultés d'adaptation pour les entreprises existantes

### **MAPAQ**

- Le MAPAQ a un rôle de support à l'agriculture pour faire face à ses défis
- Ce ministère n'a aucune vision globale
- Le personnel du MAPAQ évalue mal la problématique phosphore et l'importance des surplus
- Ce ministère a mis en place des programmes d'aide sans plan global
- Il n'y a pas eu d'évaluation des programmes
- Le MAPAQ a peu de vision dans la mise en place de structures de services-conseils non-liés dans le bassin de la rivière Yamaska (ex. : mandat et rôle de l'OGF versus club agroenvironnemental)

Les piètres résultats des législations et de leur contrôle provenant du MENV, l'absence de vision globale de la problématique, des objectifs et des moyens à mettre en place du MAPAQ, combinés au faible intérêt des producteurs agricoles pour l'agroenvironnement et l'absence de valorisation pour les gestes concrets ont conduit à la problématique actuelle.



## 7. RECOMMANDATIONS

Dans quelles conditions la production porcine peut-elle évoluer, en minimisant les impacts sur l'environnement et en harmonie avec le voisinage ?

La problématique environnementale est réelle, particulièrement dans le bassin de la rivière Yamaska. Les connaissances actuelles ont introduit l'objectif phosphore alors que le développement des entreprises porcines s'est fait sur une base azote, l'enjeu précédent. Étant donné l'évolution des règles du jeu et le risque environnemental que la société québécoise a choisi de supporter (azote, phosphore, risque bactériologique, etc.), celle-ci se doit d'être conséquente et cohérente. L'État doit donc appuyer les entreprises dans leur démarche agroenvironnementale.

Toutes les législations, tour à tour, ont exigé des producteurs soit des registres, des ententes d'épandage, des PAEF, des bilans de phosphore. Bien que ces éléments soient d'excellents outils de gestion, il faut constater que seule l'obligation n'a pas apporté les résultats escomptés. L'adoption des nouvelles pratiques et des outils par les producteurs n'évoluent pas assez rapidement pour rencontrer les attentes de la société (objectifs du MENV et préoccupations des citoyens).

Seule, l'obligation législative ne portera pas les résultats agroenvironnementaux. L'État doit planifier plus globalement.

L'AGEO croit qu'il faut faire autrement. Il faut valoriser l'atteinte des résultats agroenvironnementaux. Pour ce faire, il faut créer un contexte et mettre en place les conditions favorables pour accélérer la résolution de la problématique. D'abord, des orientations claires et structurantes accompagnées de programmes cohérents, à la hauteur du défi. La valorisation des entreprises porcines passent résolument par l'écoconditionnalité, ni plus ni moins qu'un pacte social. Les citoyens accepteraient d'aider les producteurs en échange de gestes concrets et de résultats de leur part.

Tant les actions posées par les entreprises porcines que l'orientation et l'encadrement de l'État permettront de diminuer la pression de l'agriculture sur l'environnement. Cela devrait améliorer les relations entre les producteurs de porcs et leur voisinage.

### 7.1 INTERVENTIONS À L'ÉCHELLE PROVINCIALE

#### ▪ **Objectif de société clair**

L'agriculture, la production porcine en particulier, sont-elles importantes pour la société québécoise ? Le monde agricole a besoin qu'on lui identifie l'objectif à atteindre tout en tenant compte qu'il ne contrôle pas le prix des produits mis en marché. Si les entreprises agricoles doivent investir plus pour rencontrer les objectifs environnementaux, il faut alors que la société doit le faire via les aides de l'État. Si les retombées économiques, réparties dans les régions du Québec, apportent plus aux citoyens québécois que les aides que ceux-ci concèdent aux entreprises agricoles, alors le bilan est positif.

#### ▪ **Objectifs agroenvironnementaux partagés**

Les objectifs agroenvironnementaux doivent être partagés de tous (producteurs agricoles, agronomes, intervenants du secteur public (MAPAQ, MENV), du secteur privé (fournisseurs d'intrants) et du service conseil non lié à la vente d'intrants et des citoyens). Ainsi, les gestes de chacun sont orientés vers ces objectifs. L'État oriente ses politiques et ses programmes dans cette voie, les citoyens sont en accord avec le support financier

concéder aux entreprises agricoles et les producteurs mettent les efforts nécessaires dans leurs façons de faire.

▪ **Moyens et outils efficaces**

Une panoplie de moyens et d'outils appropriés doivent orienter les actions vers les objectifs, entre autres :

- REA (norme phosphore, bilan de phosphore, PAEF, suivi annuel, analyses, registres, etc.)
- Obligation de commercialiser et d'utiliser des engrais organo-minéraux issus de technologies
- Écoconditionnalité
- Programme de formation (producteurs et intervenants)
- Traitement des lisiers
- Orientation de la clientèle agricole vers le service conseil approprié (bien identifié les rôles de chacun).

## 7.2 INTERVENTIONS À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Une fois les conditions favorables mis en place à l'échelle provinciale, les bassins versants de forte concentration d'effluents d'élevage pourront accomplir leur travail.

- Financement global aux OGF par l'État pour leur fonctionnement afin qu'ils réalisent leur mandat et non pas accorder un support financier basé uniquement sur des services individuels à la pièce (ex. PAEF, compilation de registres, bilan de phosphore, etc.). Le mandat des OGF devrait viser à :

- 1) suivre les démarches agroenvironnementales avec les entreprises en surplus
- 2) raffiner l'évaluation de la problématique du milieu (banque de données)
- 3) améliorer l'utilisation des lisiers de porcs sur les superficies en grandes cultures par une meilleure approche-client chez les exploitants de ces superficies :
  - a) soutenir les outils et les services visant à mieux structurer le marché de l'offre et de la demande des lisiers de porcs
  - b) favoriser le développement et la pérennité d'ententes bilatérales entre les fournisseurs et les receveurs de lisiers (plus de 1 an)
  - c) favoriser le développement d'une industrie de l'épandage à forfait des lisiers performante et à l'écoute des besoins des fournisseurs et des receveurs
  - d) établir une procédure d'accréditation ou de certification des entreprises d'épandage visant à l'amélioration de la qualité du service aux receveurs.
- 4) développer en parallèle une démarche régionale pour la mise en place de systèmes de traitement des lisiers, individuels ou collectifs, afin d'offrir aux lieux d'élevage en surplus de phosphore une alternative fonctionnelle pour solutionner leur problématique :
  - a) développer le marché des sous-produits du traitement des lisiers pour la fertilisation des superficies en grandes cultures
  - b) promouvoir la recherche sur la caractérisation et le comportement agronomique et favoriser le développement de stratégies de fertilisation dans les grandes cultures basées sur l'utilisation des sous-produits issus des technologies émergentes de traitement des lisiers
  - c) coordonner et structurer les surplus.

### 7.3 INTERVENTIONS À LA FERME

Chaque entreprise agricole peut améliorer ses façons de faire pour diminuer l'impact de ses activités sur le milieu environnement. Plusieurs méthodes sont à la portée des producteurs ; plusieurs autres s'ajouteront à la suite de travaux de recherche et de développement, particulièrement en ce qui a trait à la maîtrise des odeurs et au traitement des lisiers. Les entreprises porcines devraient :

- réaliser une démarche agroenvironnementale avec un professionnel de l'agriculture, l'agronome
  - diagnostic de l'entreprise (points forts et faibles)
  - plan de travail (actions à entreprendre)
  - adoption des outils de gestion (bilan de phosphore, PAEF, registres, analyses de sol et de fumiers)
- diminuer les rejets à la source
  - améliorer la conversion alimentaire
  - diminuer les pertes d'aliments
  - augmenter le nombre de moulées servies aux animaux
  - introduire la phytase dans les moulées
- réduire l'importation de matières fertilisantes à la ferme
- diminuer l'apport d'éléments fertilisants appliqués au sol, en priorisant les engrais de ferme
- augmenter la superficie en entente d'épandage
- diminuer les volumes à gérer
  - toiture
  - trémies-abreuvoirs ou bols économiseurs d'eau
- utiliser la rampe d'épandage et incorporer rapidement le lisier (moins de 24h)
- aménager des haies brise-vents.

## **8. BIBLIOGRAPHIE**

GREPA-BPR Groupe conseils, 2000a. Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-Bassin versant de la rivière Yamaska. 128 pages.

GREPA-BPR Groupe conseils, 2000b. Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec-rapport synthèse. 57 pages.

BPR Groupe conseils, 1999. Portrait agroenvironnemental de la production porcine – région : Montérégie. 78 pages.